



PRO-18 : PLAN DE SAUVETAGE – TRAVAUX EN HAUTEUR

LE GENRE MASCULIN EST UTILISÉ SANS AUCUNE DISCRIMINATION
ET DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE

PLAN DE SAUVETAGE TRAVAUX EN HAUTEUR

L'attente d'un travailleur suspendu dans un harnais de sécurité peut sembler interminable. Elle peut entraîner des conséquences graves voire même fatales. Avez-vous un plan de sauvetage en cas de chute de hauteur ?

Avant tout, pouvez-vous effectuer les travaux au sol ou installer un équipement de protection collective contre les chutes (garde-corps, filet) ? Si ce n'est pas réalisable, le port du harnais de sécurité muni d'un absorbeur d'énergie auquel est relié un cordon d'assujettissement s'avère une méthode efficace pour limiter les conséquences d'une chute, tel que prescrit au Code de sécurité pour les travaux de construction (CS, art. 2.10.12).

Lors de travaux en hauteur, la responsabilité de l'employeur ne se limite pas à choisir un équipement de protection individuelle antichute, elle implique également de sauver la vie du travailleur et de le ramener sur la terre ferme, et d'assurer la sécurité des sauveteurs.

Le Code oblige l'employeur à fournir les équipements nécessaires à la mise en application d'une procédure de sauvetage. De plus, il doit assurer la présence en tout temps sur les lieux de travail, d'un sauveteur ayant suivi une formation le rendant apte à dégager un travailleur suspendu dans un harnais de sécurité, et dont le travail ne compromet aucunement son intervention rapide et efficace.

Le harnais de sécurité n'empêche pas la chute, il ne fait qu'en diminuer les conséquences ! À mesure que le temps file, le harnais risque d'infliger au travailleur des traumatismes graves qui peuvent entraîner son décès.

TRAUMATISME DE SUSPENSION

Le traumatisme de suspension survient quand une personne immobile est suspendue par son harnais de sécurité à la verticale en attendant les secours. Lorsque le travailleur est conscient et qu'il peut bouger les membres inférieurs, la contraction des muscles du corps favorise la circulation sanguine à travers l'organisme.

Cependant, lorsque la personne est suspendue, immobile, voire inconsciente, le sang a tendance à stagner dans les jambes, ce qui impose un effort supplémentaire au cœur qui tente d'irriguer le cerveau et les autres organes vitaux. En plus d'exposer le travailleur à un malaise cardiaque, l'immobilité prolongée augmente le risque d'hypothermie, un autre facteur pouvant causer la mort.

PLAN DE SAUVETAGE

Lorsqu'il est question de plan de sauvetage, le réflexe est de penser à composer le 9-1-1. Connaissez-vous le temps de réponse de l'équipe de sauvetage en hauteur de la localité où se situe le chantier : 20 minutes, 30 minutes ou plus ? Dans ce cas, malheureusement, il est fort probable que le travailleur suspendu entre ciel et terre, dans l'attente des secours, subisse de graves préjudices.

Un plan de sauvetage c'est d'abord un document écrit et actif qui passe en revue les responsabilités des différents intervenants, les situations à risque, les lieux de chute potentielle et justifie le choix des équipements et des techniques de sauvetage en fonction de chacune des éventualités identifiées.

Le plan de sauvetage est un document écrit et actif ? Il est essentiel que les procédures soient écrites et remises aux sauveteurs et à chacun des travailleurs susceptibles de devoir participer à un sauvetage. Par la suite, le document doit être actif ou vivant, c'est-à-dire qu'il doit s'ajuster à la réalité. Un chantier de construction est un lieu en perpétuelle évolution. Donc, le plan de sauvetage doit s'adapter à la situation de travail et peut être modifié selon l'avancement des travaux, l'expérience et les suggestions des travailleurs et des sauveteurs.

S'INSPIRER DE LA NORME DES SAUVETEURS

Il n'y ait pas d'exigence précise au Code de sécurité pour les travaux de construction concernant la formation des sauveteurs, la norme ANSI Z359.2 Minimum requirements for a comprehensive managed fall protection program définit clairement les devoirs et les responsabilités d'une organisation utilisant une protection contre les chutes. Pourquoi ne pas s'en inspirer.

Cette norme stipule, entre autres, que le sauveteur doit :

- Reconnaître les situations à risque et éliminer les danger à la source
- Connaître les normes et les règlements en vigueur et applicables lors des procédures de sauvetage;
- Connaître l'usage de tous les équipements de sauvetage, y compris comment les inspecter, les installer, les méthodes de dégagement, les équipements d'appoint et les techniques de secours;
- Consigner les résultats des inspections dans un registre;
- Élaborer des procédures de sauvetage écrites;
- Savoir déceler les failles d'un plan de sauvetage et y remédier;
- Sélectionner les ancrages adéquats.

PLANIFICATION

ASSIGNER LES RESSOURCES

Désigner un responsable du plan d'intervention. Ensuite, lors de la sélection des ressources, s'assurer que les sauveteurs qui auront à intervenir en cas de situations d'urgence possèdent les connaissances et la formation pertinente en fonction du rôle qu'ils auront à jouer. Un sauveteur peut également agir à titre de secouriste si la procédure le prévoit.

RÉPERTORIER LES SITUATIONS À RISQUE

Répertorier les endroits et les situations qui exposent les travailleurs à un risque de chute. Chaque poste de travail nécessitant un équipement de protection contre les chutes de hauteur doit posséder ses propres procédures de sauvetage.

IDENTIFIER LES MOYENS NÉCESSAIRES

Le choix des équipements dépendra des risques identifiés et des caractéristiques du site. Si un équipement peut s'avérer salutaire dans une situation donnée, il peut se révéler parfaitement inutile dans d'autres conditions. Il ne faut surtout pas prendre pour acquis qu'il y aura toujours une plate-forme de travail élévatrice ou un chariot élévateur à proximité que l'on pourra emprunter en cas de besoin.

Aussi, les secouristes devront avoir accès à une trousse de premiers soins et à du matériel de secours pour mener à bien l'opération de sauvetage.

Pour chaque situation donnée, le plan décrira, point par point, les différentes étapes de l'opération de sauvetage. De plus, il indiquera l'emplacement des ancrages, le périmètre de sécurité et les obstacles qui pourraient nuire au travail des secouristes.

FORMER LES TRAVAILLEURS

Les sauveteurs doivent avoir reçu une copie du plan de sauvetage et doivent avoir été formés pour intervenir de façon efficace et sécuritaire. Il est important de s'assurer que les sauveteurs possèdent les compétences nécessaires et qu'ils maîtrisent bien les équipements mis à leur disposition.

ÉPROUVER LA PROCÉDURE

Ce n'est pas tout d'élaborer un plan de sauvetage d'urgence, encore faut-il qu'il soit efficace. Vous devrez, dans un premier temps, l'éprouver dans un environnement contrôlé et sécuritaire. Cette étape, aussi cruciale que nécessaire, permettra de valider le plan et d'y apporter, au besoin, des modifications. D'ailleurs, le Code prescrit un exercice de sauvetage tous les 6 mois.

« À la suite d'un sauvetage, on doit passer en revue chacune des étapes afin de relever les difficultés rencontrées en cours d'exécution et d'améliorer le plan de sauvetage à mesure que les correctifs sont identifiés, note la conseillère en prévention. »

ANNEXE I – MISE EN SITUATION 01

Afin de poursuivre votre réflexion et débiter votre travail d'analyse, nous vous proposons deux mises en situation.

Mise en situation 1

Un chantier petit bâtiment de type commercial (telle une pharmacie d'une grande chaîne).

Édifice à un étage.
Hauteur du toit de 6 m (20 pi).

Tableau d'analyse de risque – Extrait du programme de prévention

Tâche	Risque	Méthode de prévention	Contrôle/suivi	Plan de sauvetage en hauteur
Assemblage de poutres d'acier	Chute de hauteur	Plate-forme de travail élévatrice articulée.	Garde-corps de l'appareil, le travailleur garde les 2 pieds sur le plancher de la plate-forme. Surveillance en tout temps.	Non requis *
Installation du pontage	Chute de hauteur : • en bordure du pontage • au bout du pontage	Utilisation d'un harnais de sécurité de classe A, enrouleur-dérouleur avec câble d'acier et points d'ancrage prévu aux emplacements x,y et z.	Superviseur compétent en protection contre les chutes. Surveillance deux fois par jour.	Requis
		Fixation des feuilles au fur et à mesure de leur installation.	Contremaître effectue la surveillance au fur et à mesure.	Requis

* Dans cette situation, le plan de sauvetage en hauteur n'est pas requis selon le *Code de sécurité pour les travaux de construction*, quoiqu'il faille aussi se demander comment récupérer le travailleur incapable de redescendre ou qui serait suspendu à la plate-forme en cas d'éjection accidentelle.

Voici quelques questions à se poser pour préparer le plan de sauvetage en hauteur et des suggestions de réponses.

Qui fait quoi ?

Le responsable du plan de sauvetage : *qui, décrire son rôle.*
Le superviseur du travailleur : *qui, décrire son rôle.*
Le(s) sauveteur(s) formé(s), compétent(s), sachant utiliser l'échelle souple, l'enrouleur-dérouleur-descendeur, la potence ou le trépied, selon le cas : *qui, décrire leur rôle.*
Le secouriste formé pour prodiguer les premiers soins/premiers secours : *qui, décrire son rôle.*

Quels sont les emplacements des postes à risque de chute ?

- Poutres d'acier
- Bordures du pontage

Dans notre hypothèse, avec les équipements antichute utilisés, la hauteur de suspension d'un travailleur se situerait entre 1 m (3 pi) et 2 m (6 pi).

Quels sont les équipements de sauvetage nécessaires pour ce poste de travail ?

Travailleur conscient et apte à l'autosauvetage :

Voici quelques propositions :

- une échelle d'autosauvetage flexible;
- un enrouleur-dérouleur d'autosauvetage;
- un escabeau;
- autres.

Travailleur inconscient ou inapte :

Voici quelques propositions :

- un enrouleur-dérouleur-descendeur;
- une potence ou un trépied, une perche de sauvetage;
- une civière ou un panier;
- une échelle de sauvetage souple avec ancrages prévus à cette fin.

Qui effectue le décrochage et les soins post-suspension ?

Qui, décrire son rôle.

Quels sont les obstacles au sauvetage ?

Aucun.



ANNEXE II – MISE EN SITUATION 02

Mise en situation 2

Démolition et reconstruction d'un pont.

Hauteur totale au-dessus de l'eau : 20 m (66 pi).
 Largeur du cours d'eau : 60 m (197 pi).
 Longueur du tablier du pont : 600 m (1970 pi).
 Largeur du pont : 12 m (39 pi).

Tableau d'analyse de risque – Extrait du programme de prévention

Tâche	Risque	Méthode de prévention	Contrôle / suivi	Plan de sauvetage en hauteur
Démolition de la surface de roulement	Chute de hauteur	Garde-corps en bordure de la structure.	Contremaître effectue la surveillance deux fois par jour.	Non requis
		Harnais et enrouleur-dérouleur sur câble horizontal approuvé.	Superviseur compétent en protection contre les chutes. Surveillance deux fois par jour.	Requis
	Exposition à la silice
	Coup de chaleur
Installation d'acier d'armature

Qui fait quoi ?

Voir la mise en situation 1.

Quels sont les emplacements des postes à risque de chute ?

- En bordure du pont lors de l'installation des garde-corps.
- À travers le tablier du pont.
- Dans les élargissements des joints de dilatation.
- Entre les poutres lors du concassage de la dalle.

Quels sont les équipements de sauvetage nécessaires pour ce poste de travail ?

Voici quelques propositions :

- une échelle souple de sauvetage;
- une perche et une potence pour remonter le travailleur par le trou où il est tombé (si largeur suffisante);
- un équipement de sauvetage résistant aux arêtes vives (bordure de l'ouverture en béton);
- une civière ou une plaque dorsale;
- un équipement de sauvetage sur corde : le sauveteur aura peut-être à descendre par le côté du pont.

Quels sont les obstacles au sauvetage ?

- Travaux au-dessus de l'eau.
- Éloignement du site de chute par rapport aux roulottes.
- Plancher partiel pour les sauveteurs et leurs équipements.
- Sauveteur sur corde ne passera peut-être pas en même temps que sa victime par le trou.
- On ne pourra pas attacher la victime sur une civière ou sur une plaque dorsale dans tous les cas.
- Autres.

Il faut donc prévoir des moyens pour faciliter le déplacement, le contournement et/ou l'élimination des obstacles.

Quels travailleurs formés seront sur ce chantier ?

- M. Alain et M. Benoit ont leur qualification de sauveteur valide.
- Il faudra requalifier M. Charles d'ici trois semaines afin qu'il soit disponible pour la fin du chantier et en cas d'absence d'un des deux autres sauveteurs.

Comment et quand ferons-nous les essais avec les équipements de sauvetage sélectionnés ?

Les essais seront fait deux semaines avant le début des travaux dans le garage « C » de l'entreprise. Il faudra planifier de libérer l'atelier pour une période de 2 heures et coordonner le tout avec le chef mécanicien.



ANNEXE III - FORM 71 – Plan de sauvetage en hauteur

PLAN DE SAUVETAGE EN HAUTEUR

Date :		Description du chantier :
No. <u>projet</u> :		

PERSONNES-RESSOURCES	
Personne responsable : Tél. : Employeur : Béland Lapointe	Moyen de communication : <input type="checkbox"/> Verbal / Face à face <input type="checkbox"/> Canal Radio : _____ <input type="checkbox"/> Téléphone : _____ <input type="checkbox"/> Autres : _____
Sauveteur : Tél. :	
Secouriste : Tél. :	
URGENCE : 911	

ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE		
Inventaire des équipements nécessaires :		Lieu des équipements : <input type="checkbox"/> Roulotte : _____ <input type="checkbox"/> Chantier : _____ <input type="checkbox"/> Autre : _____
<input type="checkbox"/> Trousse de premiers soins	<input type="checkbox"/> Échafaudage	
<input type="checkbox"/> Plate-forme élévatrice	<input type="checkbox"/> Trépied / Potence	
<input type="checkbox"/> Harnais de sécurité	<input type="checkbox"/> Descendeur / Bloqueur / Poulie	
<input type="checkbox"/> Échelle de sauvetage	<input type="checkbox"/> _____	

PARTICULARITÉS DU LIEU DE SAUVETAGE			
	Emplacement I	Emplacement II	Emplacement III
Lieu			
Points d'ancrage			
Aire de sauvetage			
Dangers au sauvetage			

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SAUVETAGE	
1. Aviser la personne responsable	
2. Mise en œuvre de la procédure :	
<ul style="list-style-type: none"> a. Qui contacte le sauveteur et comment ? <ul style="list-style-type: none"> i. Responsable de l'équipe b. Qui contacte les premier répondants ? <ul style="list-style-type: none"> i. Responsable de l'équipe c. Qui va chercher les équipements de sauvetage ? <ul style="list-style-type: none"> i. Personne responsable ii. Délègue la tâche d. Qui sécurise le périmètre de sécurité pour le sauvetage et comment ? <ul style="list-style-type: none"> i. Personne assignée : ii. Ruban jaune iii. 	
3. Appliquer les premiers soins et les premiers secours requis et les soins post-suspension une fois le travailleur au sol	
4. Faire le retour sur l'intervention avec les sauveteurs ayant participé à l'évènement pour s'assurer de leur bien-être	

ÉVALUATION DES PROCÉDURES DE SAUVETAGE	
Cochez si oui	Commentaires
<input type="checkbox"/> Outre le harnais, un autre moyen de protection contre les chutes a-t-il été envisagé ?	
<input type="checkbox"/> Les équipements de sauvetage sont-ils inspectés et en bon états ?	
<input type="checkbox"/> Les équipements sont-ils appropriés au plan de sauvetage (capacité, longueur, etc.)	
<input type="checkbox"/> Les moyens de communications sont-ils disponibles et testés ?	
<input type="checkbox"/> Les sauveteurs sont-ils familiers avec les équipements de sauvetage ?	
<input type="checkbox"/> La procédure a-t-elle été validée, testé, pratiquée ?	
<input type="checkbox"/> S'il y a lieu, notez la date du dernier exercice de sauvetage des sauveteurs désignés (min. 6 mois)	Date :

EMPLACEMENT I
Entrée des services d'urgence : Accès au site – Plan du chantier – Etc.
Danger particuliers pour sauveteurs
Obstacles physiques – Produits dangereux – Etc.

APRÈS L'INTERVENTION
1. Faire un retour sur l'intervention et réviser la procédure, si nécessaire
2. Informer tous les intervenants des changements apportés
3. Voir si une nouvelle formation est nécessaire pour la personne responsable ou personnes qui ont été impliquées

ANNEXE IV – DIFFÉRENTES SITUATIONS D'URGENCE

SITUATION D'URGENCE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Sujets traités

Évacuation : Procédure générale d'évacuation

Incendie : Feu, présence de fumée ou émanation de gaz

Explosion : D'une bouteille de gaz comprimé

Fuite de gaz : De gaz comprimé ou d'une conduite

Blessure : Écrasement ou fracture, chute de hauteur, inconscience, etc.

Choc électrique : Contact avec l'électricité

Risque d'effondrement : Affaissement d'un mur, d'un plancher, ou d'une excavation, etc.

Lorsqu'une urgence survient, tout doit être mis en œuvre afin de maîtriser la situation et neutraliser le danger.

S'il y a des victimes, celles-ci doivent recevoir les soins appropriés le plus rapidement possible.

La rapidité de l'intervention minimise l'impact de l'accident et permet de sauvegarder l'intégrité physique des individus.

La planification et la communication sont des éléments essentiels au bon déroulement de toute procédure en cas d'urgence.

Le personnel affecté à la brigade des urgences doit être identifié, leur rôle défini de même que leurs responsabilités lors de la mise en œuvre des mesures d'urgence.

Les éléments suivants doivent être déterminés par le maître d'œuvre avant même d'établir le plan d'urgence sur le chantier :

- Identifier les sorties sécuritaires du chantier.
- Identifier le ou les lieux de rassemblement pour les travailleurs.
- Identifier les personnes désignées, chargées de diriger l'évacuation, et les personnes-ressources à l'extérieur du chantier.
- Identifier l'emplacement des extincteurs, des boyaux incendie, du panneau électrique principal et de la valve de gaz principale.

Consignes de sécurité (travailleur et visiteur)

1. Toute personne ayant accès au chantier doit avoir pris connaissance des mesures d'urgence avant d'être autorisée sur le chantier.
2. Les documents suivants doivent être affichés par le maître d'œuvre sur le chantier :
 - a. Une version écrite des mesures d'urgence prévues
 - b. Une liste des secouristes sur le chantier
 - c. Les fiches signalétiques des produits dangereux utilisés sur le chantier
 - d. Une liste des numéros de téléphone d'urgence
 - e. Le lieu de rassemblement des travailleurs à la suite d'une évacuation du chantier.

Procédure d'évacuation générale

1. Le responsable de la procédure d'évacuation générale doit interrompre immédiatement toutes les activités du chantier.
 - a. Il doit demander à arrêter tous les équipements en fonction en coupant le courant électrique de la zone d'incendie, à moins qu'une telle action ne représente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.
 - b. Il doit demander à fermer les bonbonnes de gaz sous pression, à moins qu'une telle action ne représente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.
 - c. Il doit demander à s'assurer que les objets suspendus sont sécurisés, à moins qu'une telle action ne représente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.
2. Les personnes présentes sur le chantier ou dans le bâtiment doivent sortir du bâtiment ou du chantier par la sortie la plus proche et se diriger au lieu de rassemblement établi.
3. Elles doivent signaler leur présence au responsable d'évacuation.
4. Les superviseurs doivent ramener les personnes manquantes au responsable d'évacuation. Ils doivent aussi l'informer des personnes ayant précédemment quitté les lieux du travail pour la maison.
5. Les personnes évacuées doivent suivre les indications du responsable d'évacuation.
6. Elles doivent rester sur le lieu de rassemblement jusqu'à ce que le responsable d'évacuation leur demande de réintégrer le bâtiment ou le chantier ou leur demande de quitter les lieux du travail.

Il est important de ne pas quitter les lieux du travail avant la fin de la mise en application de la procédure d'urgence puisqu'un nouveau décompte pourrait être nécessaire.

Incendie

Si un feu éclate et qu'il y a présence de fumée ou émanation de gaz il faut :

1. La personne qui constate un incendie doit rester calme et se diriger vers le klaxon afin d'alerter les travailleurs de la présence d'un incendie ou d'un risque d'incendie.
2. Elle doit utiliser le klaxon à air pour donner l'alarme. Ce klaxon est localisé à chaque étage du bâtiment à un endroit déterminé par le maître d'œuvre.
3. La personne qui accède au klaxon doit prendre les mesures nécessaires pour donner l'alarme en sonnant des séries de coups. Cette série doit être déterminée par le responsable d'évacuation.

4. S'il s'agit d'un petit feu (grosseur d'une poubelle de bureau) et que la personne qui a constaté l'incendie sait comment utiliser un extincteur, elle peut tenter, avec l'aide d'un collègue, d'éteindre le foyer d'incendie. **Cette manœuvre ne doit jamais être tentée seule.**
5. Si la personne est seule ou si elle ne se croit pas capable d'éteindre le feu, elle doit évacuer les lieux par le chemin le plus proche vers le point de rassemblement.
6. Le responsable de la procédure d'évacuation générale doit interrompre immédiatement toutes les activités du chantier.
 - a. Il doit demander à arrêter tous les équipements en fonction en coupant le courant électrique de la zone d'incendie, à moins qu'une telle action ne représente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.
 - b. Il doit demander à fermer les bonbonnes de gaz sous pression, à moins qu'une telle action ne représente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.
 - c. Il doit demander à s'assurer que les objets suspendus sont sécurisés, à moins qu'une telle action ne représente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.
7. Les personnes présentes sur le chantier ou dans le bâtiment doivent sortir du bâtiment ou du chantier par la sortie la plus proche, se diriger au lieu de rassemblement établi et signaler leur présence au responsable d'évacuation, dès l'arrivée au lieu de rassemblement.
8. Le responsable d'évacuation doit communiquer avec le service d'incendie en composant le 911.
9. Le responsable d'évacuation ou une personne déléguée doit accueillir le service d'incendie à l'entrée du chantier et le diriger vers le lieu de l'incendie.
10. Les personnes présentes doivent attendre l'ordre de réintégrer le chantier donné par le responsable d'évacuation.

Premières vérifications d'un extincteur



Utilisation d'un extincteur

1. Poser l'extincteur au sol.
2. Sans serrer la manette de commande, retirer la goupille (ou dégager un petit loquet).
3. Ensuite, saisir le tuyau et la lance d'une main et presser la manette de commande de l'autre main.

4. Toujours orienter le jet de l'extincteur dans le sens du vent et viser la braise (base de l'incendie) plutôt que les flammes. Cela évite la projection des flammes et la propagation de l'incendie.
5. Ne jamais lutter seul contre un incendie.

Blessure, écrasement, inconscience, etc.

1. Le témoin d'un événement doit rester calme et aviser immédiatement un surintendant.
2. Le responsable d'évacuation doit communiquer immédiatement avec le 911.
3. Un secouriste doit se rendre sur les lieux avec une trousse des premiers soins.
4. Avant d'entreprendre des manœuvres, le secouriste doit évaluer s'il y a des dangers pour sa vie ou celle du blessé.
5. Le secouriste ne doit pas déplacer le blessé, sauf si nécessaire.
6. Le secouriste doit prodiguer les soins au travailleur blessé en attendant l'arrivée des secours, selon le guide des soins d'urgence contenu dans la trousse de premiers soins.
7. Le responsable d'évacuation doit procéder à l'évacuation des lieux, si nécessaire (voir la procédure en cas d'évacuation).

Procédure de sauvetage en cas de chute de hauteur

1. Le maître d'œuvre doit s'assurer de la présence, en tout temps, d'une plate-forme élévatrice en bon état de fonctionnement sur le chantier.
2. Il doit s'assurer que la hauteur maximale de levage de cette plate-forme élévatrice est au moins égale au plus haut point de la structure.
3. À défaut d'une plate-forme élévatrice levant suffisamment haut, on utilisera une plate-forme suspendue, approuvée par un ingénieur, que l'on attachera à une grue. Les éléments flexibles de suspension et l'attache de suspension ou le pivot de retenue doivent avoir un facteur de sécurité minimum de 10. Un lien supplémentaire doit relier l'attache de suspension de la plate-forme à un point situé au-dessus du crochet. Cette plate-forme doit être laissée sur le chantier à un endroit facilement accessible et à la vue.
4. Le délai pour dégager le travailleur de sa fâcheuse position est de 15 minutes, sans quoi des séquelles pourraient survenir.
5. Le secouriste doit prévenir les services d'urgence en composant le 911 si nécessaire.
6. Le responsable d'évacuation ou une personne déléguée doit accueillir les services d'urgence à l'entrée du chantier et les diriger vers le lieu de l'événement.

Plate-forme élévatrice

1. Le(s) travailleur(s) dans la plate-forme doit (doivent) porter un harnais de sécurité attaché aux points d'ancrage de la plate-forme et la porte et/ou la chaîne doit être fermées.
2. L'équipe de secours doit positionner la plate-forme sous le travailleur suspendu et la faire monter jusqu'à sa hauteur.
3. Elle doit ramener le travailleur sur le plancher de la plate-forme, le décrocher ou couper le lien de retenue.
4. Le secouriste doit donner les premiers soins si nécessaires lors de la descente.
5. L'équipe de secours doit ramener le travailleur blessé au niveau du sol.

Si le travailleur est trop haut ou en mauvaise posture et nécessite l'intervention des hommes-araignées.

1. Le responsable d'évacuation doit composer le 911.
2. Le responsable d'évacuation ou une personne déléguée doit accueillir l'équipe d'intervention à l'entrée du chantier et les diriger vers le lieu de l'événement.
3. Le secouriste doit se tenir près du travailleur afin de le rassurer en attendant l'arrivée des intervenants.

Explosion

1. Rester calme et se diriger vers le klaxon afin d'aviser qu'il faut procéder à l'évacuation.
2. Le responsable de l'évacuation doit communiquer immédiatement avec le 911.
3. Appliquer la procédure en cas d'incendie si nécessaire.
4. Appliquer la procédure en cas de blessure si nécessaire.

Fuite de gaz

Si une fuite de gaz est constatée, il faut :

1. La personne qui constate la fuite doit rester calme et se diriger vers le klaxon afin d'alerter les travailleurs.
2. Elle doit utiliser le klaxon à air pour donner l'alarme. Ce klaxon est localisé à chaque étage du bâtiment à un endroit déterminé par le maître d'œuvre.
3. La personne qui accède au klaxon doit prendre les mesures nécessaires pour donner l'alarme en sonnant des séries de coups. Cette série doit être déterminée par le responsable d'évacuation.
4. Le responsable de la procédure d'évacuation générale doit interrompre immédiatement toutes les activités du chantier.
 - a. Il doit demander à arrêter tous les équipements en fonction en coupant le courant électrique, à moins qu'une telle action ne représente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.
 - b. Il doit demander à fermer les bonbonnes de gaz sous pression, à moins qu'une telle action ne représente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.
 - c. Il doit demander à s'assurer que les objets suspendus sont sécurisés, à moins qu'une telle action ne représente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.
5. Les personnes présentes sur le chantier ou dans le bâtiment doivent sortir du bâtiment ou du chantier par la sortie la plus proche, se diriger au lieu de rassemblement établi et signaler leur présence au responsable d'évacuation, dès l'arrivée au lieu de rassemblement.
6. Le responsable d'évacuation doit composer le 911.
7. Le responsable d'évacuation ou une personne déléguée doit accueillir les services de secours à l'entrée du chantier et les diriger vers le lieu de la fuite.
8. Les personnes présentes doivent attendre l'ordre de réintégrer le chantier donné par le responsable d'évacuation.

Choc électrique

1. La personne qui constate un choc électrique doit rester calme et aviser le surintendant.
2. Le responsable d'évacuation doit communiquer immédiatement avec le 911.
3. Le responsable d'évacuation ou une personne déléguée doit accueillir l'équipe d'intervention à l'entrée du chantier et les diriger vers le lieu de l'événement.
4. Avant d'entreprendre des manœuvres, le secouriste doit évaluer s'il y a des dangers pour sa vie ou celle du blessé.
5. Garder en mémoire qu'un électrisé peut transmettre le courant à toute personne qui viendrait lui porter secours, si celui-ci est toujours en contact avec le courant.
6. En cas d'électrisation, la première chose à faire avant d'aller secourir la victime est donc d'isoler cette dernière du courant. L'équipe de secours doit isoler la personne en coupant le courant à la source ou en poussant la personne à l'aide d'une perche faite d'un matériau ne conduisant pas le courant.
7. Si la personne électrocutée ne peut être éloignée de la source de courant, l'équipe de secours doit s'en éloigner et attendre l'équipe d'intervention.

Risque d'effondrement

1. La personne qui constate le risque d'effondrement doit rester calme et se diriger vers le klaxon afin d'alerter les travailleurs.
2. Elle doit utiliser le klaxon à air pour donner l'alarme. Ce klaxon est localisé à chaque étage du bâtiment à un endroit déterminé par le maître d'œuvre.
3. La personne qui accède au klaxon doit prendre les mesures nécessaires pour donner l'alarme en sonnant des séries de coups. Cette série doit être déterminée par le responsable d'évacuation.
4. Les personnes présentes sur le chantier ou dans le bâtiment doivent sortir du bâtiment ou du chantier par la sortie la plus proche, se diriger au lieu de rassemblement établi et signaler leur présence au responsable d'évacuation, dès l'arrivée au lieu de rassemblement.
5. Le responsable d'évacuation doit composer le 911.
6. Le responsable d'évacuation ou une personne déléguée doit accueillir les services de secours à l'entrée du chantier et les diriger vers le lieu de la fuite.
7. Les personnes présentes doivent attendre l'ordre de réintégrer le chantier donné par le responsable d'évacuation.